

Bilan du plan de législature

2021–2026





Préambule

Au terme de la législature 2021–2026, la Municipalité de Belmont-sur-Lausanne présente le bilan des objectifs qu'elle s'était fixés en début de mandat et des actions menées durant ces cinq années au service de la collectivité.

Ce document met en évidence les projets réalisés, ceux qui sont en cours de déploiement ainsi que les démarches engagées pour préparer l'avenir de la Commune. Il reflète l'engagement constant de la Municipalité à préserver la qualité de vie à Belmont-sur-Lausanne, à accompagner son développement de manière maîtrisée et à répondre aux besoins de la population dans un contexte en évolution.

Fruit d'un travail mené en collaboration avec les services communaux, les partenaires institutionnels et les acteurs locaux, ce bilan se veut à la fois un exercice de transparence envers les habitantes et habitants et un témoignage du chemin parcouru durant cette législature. Il constitue également une base utile pour assurer la continuité des projets et nourrir les réflexions des prochaines autorités communales.

La Municipalité

Sommaire

Vivre ensemble	3	Mobilité	15
Gestion et administration	10	Environnement	19
Communication	13	Finances et économies	25

Transfert de la gestion des structures pré- et parascolaires



Entre janvier 2024 et janvier 2026, nos structures pré et parascolaires ont été transférées à la Fondation de l'Enfance et de la Jeunesse de Pully (FEJ). Désormais, elles sont gérées par une entité professionnelle plus en adéquation avec leur métier et à même de faire face aux nombreux enjeux, notamment en matière d'intégration des enfants à besoins particuliers. Ce transfert permet par ailleurs une mutualisation des ressources, une optimisation des plannings d'accueil, ainsi qu'un accès facilité à des outils de gestion centralisés. Les premiers retours indiquent une plus grande flexibilité dans la répartition des places disponibles et une coordination renforcée avec les communes partenaires.

Évolution de la capacité d'accueil des structures préscolaires



Afin d'offrir aux parents la possibilité de concilier vie professionnelle et familiale, la capacité d'accueil des structures préscolaires existantes a été augmentée de 20%. Cette évolution a permis de réduire partiellement la liste d'attente. L'augmentation des places est un sujet de préoccupation majeure pour la Municipalité, qui restera attentive aux besoins des familles. Une réflexion est par ailleurs déjà en cours qui verra sa concrétisation lors de la législature 2026-2031.



Renforcement de l'offre d'accueil parascolaire pour les élèves de 7H-8H (11-12 ans)



En étroite collaboration avec la Fondation de l'Enfance et de la Jeunesse (FEJ), la création de sept places supplémentaires en UAPE a permis de répondre à la demande de parents pour la tranche d'âge 11-12 ans (7H-8H). Ainsi, nos UAPE sont maintenant totalement en conformité avec la loi sur l'accueil de jour des enfants.

Vivre ensemble

Accueil de l'enfance

Révision de l'offre de transport scolaire

Le nouveau règlement sur les transports scolaires a été accepté par le Conseil communal en novembre 2025. La déclivité du territoire communal est désormais prise en considération pour déterminer le périmètre de prise en charge des élèves 1H-8H. Parallèlement, une nouvelle organisation des transports scolaires sera mise en œuvre pour la rentrée scolaire 2026-2027.



Élargissement de l'offre d'accueil pendant les vacances scolaires

L'offre a été significativement enrichie grâce aux actions suivantes :

- Organisation de quatre activités intégrées au Passeport vacances, visant à diversifier les expériences proposées aux enfants.
- Mise en place de deux semaines de centre aéré pour les enfants de 6 à 10 ans.
- Signature d'une convention avec la Ville de Pully, offrant aux enfants domiciliés à Belmont la possibilité de participer aux colonies de vacances organisées par cette dernière.



Soutenir et accompagner un projet de construction de logements protégés



Outre les 80 logements protégés du plan d'affectation « En Arnier III », dont la construction devrait débuter probablement au début de l'année 2027, le futur plan d'affectation "En Rueyres 2", sous réserve de son approbation, proposera 30% des nouveaux logements avec des loyers abordables, contrôlés par l'État.

Définition d'une politique de subventions priorisant les associations locales



Une directive municipale a été adoptée, précisant les conditions d'octroi des soutiens financiers et des ressources communales (locaux, matériel, appui logistique). Ce dispositif permet désormais de cibler prioritairement les associations et sociétés dont les activités bénéficient directement à nos habitant·e·s.

Cette mesure renforce la transparence dans l'attribution des aides, garantit une utilisation optimale des fonds publics et offre aux associations bénéficiaires des ressources supplémentaires pour organiser et proposer leurs activités.

Mettre à disposition des toilettes publiques et de nouveaux bancs sur le territoire de la commune



Un WC public a été installé à la Rotonde des Bas-Monts et les toilettes publiques du refuge des Bas-Monts ont été entièrement rénovées.

Par ailleurs, dans le cadre du projet de la rénovation des places de jeux communales, l'intégration de toilettes publiques ainsi que de nouveaux bancs est prévue.



Mise en place d'ateliers citoyens renforçant les liens multiculturels et intergénérationnels



Une démarche participative a permis d'impliquer des seniors à l'élaboration de nouvelles activités à l'attention d'autres seniors de la Commune.

Complémentaires, ces activités favorisent l'échange de savoir-faire, ainsi que le dialogue entre les habitant·e·s et le renforcement des liens sociaux.

Vivre ensemble

Loisirs et culture

Mise à disposition d'infrastructures aux sociétés sportives et culturelles



Développer les espaces de sports et de loisirs



Étudier la faisabilité d'une installation d'engins de fitness urbain dans le cadre d'un parcours santé



Les sociétés sportives et culturelles bénéficient toujours de la gratuité de nos infrastructures.

La création de nouveaux espaces de sport est restreinte sur le territoire communal en raison de sa déclivité, mais également par la non-disponibilité de terrains communaux qui pourraient être affectés à cet effet. Toutefois, le projet de rénovation des places de jeux communales, dont celle de Chatruffe, intègre la possibilité de créer une installation de fitness urbain à la hauteur du débouché du chemin des Gottes.



Soutien élargi à la pratique du sport chez les jeunes



Une directive municipale a été élaborée afin de préciser les critères d'octroi de subventions aux sociétés sportives locales et régionales pour les enfants résidants à Belmont jusqu'à l'âge de 18 ans, ainsi que d'aides ciblées à l'organisation d'événements sportifs.

Par ailleurs, un partenariat avec MS Sport a permis la mise en place de camps multisport et d'activités ludiques, telles que le sport gaming, durant les vacances scolaires d'été et d'automne.



Valoriser l'utilisation du Temple

Plusieurs événements, notamment des concerts et spectacles, ont permis de découvrir notre Temple sous un angle artistique et culturel.

Poursuite du soutien aux activités culturelles régionales

Une directive municipale encadre le soutien financier et organisationnel aux manifestations et institutions culturelles locales et régionales. Ce cadre garantit une attribution transparente des aides et permet de valoriser les initiatives contribuant au rayonnement culturel de notre Commune et de la région.

Les théâtres du Jorat et Barnabé, emblématiques de notre district et de la culture régionale et extrarégionale, font partie, avec d'autres institutions culturelles, du soutien accordé par la Municipalité.

D'autres événements annuels du district sont également subventionnés, notamment le Klassi'Kids Festival de Belmont.

Amélioration de la visibilité des sociétés et des événements locaux

L'objectif a été atteint grâce à plusieurs canaux de communication complémentaires :

- Installation de panneaux d'affichage extérieurs pour informer la population des nombreuses activités proposées à Belmont.
- Mise à disposition d'un espace dans le hall de l'Administration communale à l'attention des sociétés locales et des partenaires dans chaque domaine.
- Publication du BelmontInfo onze fois par an dans le journal Le Courrier Lavaux-Oron.
- Diffusion régulière des informations sur le site Internet communal.
- Utilisation active des réseaux sociaux pour relayer et promouvoir les activités locales : pages officielles de la Commune sur Facebook, Instagram et LinkedIn.

Vivre ensemble

Sécurité publique

Intensifier le lien « population-police » en organisant des rencontres d'échange sur des thématiques croisées



Plusieurs rencontres ont eu lieu entre notre police intercommunale et les habitant·e·s afin d'aborder de nombreuses thématiques, telles que les problématiques des squatters, de circulation routière et de protection des données.

Notre police de proximité a par ailleurs sensibilisé les participant·e·s à la recrudescence des arnaques : faux policiers, faux rappels de règlement d'impôts, fausse communication de la banque UBS à ses clients, ou encore personne qui se présente au domicile de nos citoyen·ne·s en faisant référence à la Commune.



Sécuriser en particulier les zones 30, par la mise en place de radars pédagogiques



Afin de sécuriser les cheminements piétons dans les zones 30, plusieurs radars pédagogiques ont été installés sur le territoire communal. Ces derniers ont permis de sensibiliser les conducteur·trice·s et les encourager à respecter la limitation de vitesse.



Mettre en place un système de surveillance des écopoints afin de faire respecter leurs conditions d'utilisation



En raison d'incivilités récurrentes aux écopoints de la Commune, une opération de surveillance a été mise en place en 2024, en coordination avec les services communaux et notre police intercommunale (Police Est Lausannois).

Au vu du nombre d'infractions constatées et dénoncées, il apparaît très difficile de modifier les comportements de certains usager·ère·s, peu enclin·e·s à respecter les conditions d'utilisation. Dès lors, la Municipalité envisage de tester avant la fin de la législature un système de vidéosurveillance. Les autorisations sont en cours de demande auprès des services cantonaux.



Créer une association intercommunale SDIS Ouest-Lavaux en remplacement de la convention d'entente actuelle pour lui donner une personnalité juridique et renforcer sa gouvernance

Entrée en vigueur le 1er avril 2023, la transformation du SDIS Ouest-Lavaux en association intercommunale de communes constitue une étape majeure dans l'évolution institutionnelle et opérationnelle de ce service de défense contre l'incendie et de secours, dont la Commune de Belmont-sur-Lausanne est l'une des membres fondatrices.



Préserver l'ancrage régional de la sécurité publique

Au printemps 2021, le Canton présentait son intention de centraliser les 10 organisations régionales de protection civile (ORPC) en une seule et unique organisation cantonale, avec un commandement unifié central. Cette centralisation aurait engendré une perte d'identité régionale et une perte de connaissance du terrain, éléments absolument essentiels à ses missions.

Suite à une forte mobilisation des communes, appuyées par l'Union des communes vaudoises (UCV), le Canton a renoncé à son projet initial en 2024 et décidé d'ouvrir une nouvelle plateforme d'échanges portant à la fois sur la capacité de la protection civile à assumer ses missions et sur une révision de la loi sur la protection de la population.

Gestion et Administration

Relation du citoyen avec l'Administration

Garantir l'accès aux guichets de l'Administration communale



Proposer un calendrier de réservations en ligne de nos refuges



Etudier toute opportunité d'implémentation de processus en ligne



Mettre sur notre site Internet tout formulaire de compétence communale



Le lien entre l'Administration et nos habitant·e·s est essentiel. Le personnel communal répond à toutes les demandes de nos habitant·e·s durant les heures d'ouverture des guichets ou sur rendez-vous.

Un travail d'analyse des processus administratifs a été initié durant cette législature et a permis d'établir une liste de processus pouvant être partiellement ou totalement dématérialisés, permettant aux citoyen·ne·s d'effectuer la plupart des démarches en ligne en tout temps.

Dès lors, par mesure de simplification, des formulaires en ligne ont été mis à disposition de la population, notamment de l'Office de la population, la police des constructions, les services industriels, les prestations à la jeunesse ou des subventions dans le cadre du PECC (Plan Energie et Climat Communal), ou encore la possibilité d'effectuer la réservation de nos refuges depuis notre site Internet.



The screenshot shows the website 'location-salles.ch' with a navigation bar containing 'LOUER MA SALLE', 'RECHERCHER UNE SALLE', and 'ESPACE HÔTE'. The main content area features the 'BELMONT SUR LAUSANNE' logo and the heading 'Louer une salle Commune de Belmont-sur-Lausanne'. To the right, there are several Polaroid-style images of people at a table and a document titled 'liste de salles pour l'après-midi'. Below this is a search form with the following fields: 'Date de votre événement' with a date picker and a checkbox 'Je suis flexible au niveau des dates (+ ou - 7 jours)'; 'Type d'événement' with a dropdown menu set to 'Tous'; and 'Taille de salle' with a dropdown menu set to 'Pas de préférence'. A yellow 'Rechercher' button is located to the right of the 'Taille de salle' field.



Révision de notre règlement du personnel datant de 1983, qui permettra la mise en place d'une politique des ressources humaines adaptée à l'évolution de la société et du travail

Entrée en vigueur au 1er janvier 2023, le nouveau règlement du personnel de l'Administration communale a permis une adaptation du cadre de travail aux exigences et réalités actuelles.



Réorganiser le fonctionnement des services de notre Administration



Optimiser les processus



Durant cette législature, la Municipalité a procédé à une réorganisation de l'Administration communale en cinq directions, chacune dirigée par un·e Chef·fe de service.

Cette évolution, issue d'une analyse des processus internes avec les collaborateur·trice·s, vise à clarifier les responsabilités, améliorer l'efficacité et professionnaliser la gestion des dossiers. Elle permet également de mieux distinguer le rôle stratégique et politique des Municipaux du rôle opérationnel de l'Administration.

Gestion et Administration

Collaborations cantonales et intercommunales

Organiser des rencontres à thème avec les Municipalités du district



Renforcer, dans la mesure du possible, notre représentativité dans les organes régionaux et cantonaux



Les Municipalités des districts se rencontrent régulièrement pour échanger sur des sujets d'intérêt commun, tels que la mobilité, la planification territoriale, la sécurité publique ou le développement économique.

Les représentant·e-s de la Municipalité sont par ailleurs très actif·ve-s dans les organes régionaux et cantonaux, notamment, les associations intercommunales, Lausanne Région, en particulier les commissions « Promotion économique », « Transports » et « Enfance », les Transports lausannois, le Schéma directeur de l'Est lausannois (planification territoriale) ou encore l'Union des Communes Vaudoises (UCV).

Ces rencontres sont l'occasion de partager les bonnes pratiques, de relever les défis, de trouver des synergies et de développer un réseau professionnel.



Communication

Echanges réguliers avec nos habitants

Organiser des soirées d'échange avec nos habitant·e·s sur des thèmes d'actualité

La Municipalité a organisé plusieurs soirées et temps d'échange avec la population, avec des thématiques concrètes et directement liées aux projets communaux ainsi qu'aux préoccupations des habitant·e·s.

Parmi celles-ci figurent notamment la journée « Coup de balai », des séances d'information sur le Plan Énergie et Climat Communal (PECC), l'accueil des nouveaux habitant·e·s, des rencontres avec les entreprises locales ou encore des échanges dans le cadre de la Journée internationale de la démocratie. Ces démarches participatives visent à renforcer la transparence, favoriser le dialogue direct avec la population et maintenir un lien de confiance entre les habitant·e·s, les élu·e·s et l'Administration communale.

Pérenniser le partenariat éditorial avec « Le Courrier Lavaux-Oron-Jorat »

Depuis le 1er juillet 2021, l'ensemble des ménages belmontais bénéficie d'un abonnement, permettant à la Commune de disposer d'un espace rédactionnel dédié au sein du journal.

Ce partenariat garantit la publication mensuelle du BelmontInfo, dans des pages réservées aux informations communales. À travers cette rubrique, la Municipalité veille à assurer une communication régulière, structurée et accessible à la population.



Ce support constitue un outil central de communication institutionnelle, contribuant à la transparence de l'action publique, au renforcement du lien avec les habitant·e·s et à la valorisation de la dynamique locale.

Renforcer notre présence sur les réseaux sociaux

Mise en place d'un service d'information via SMS

La Municipalité veille à assurer une communication régulière, cohérente et transparente sur ses différents canaux digitaux.

Les publications mettent en valeur les informations relatives aux décisions et prestations communales, ainsi qu'aux initiatives et événements d'intérêt régional.

Communication

Nouvelle identité visuelle pour la Commune

Créer une identité visuelle propre à Belmont



Mettre en place une charte graphique assurant la cohérence de notre image sur différents supports



À l'issue d'un processus approfondi de réflexion et en collaboration avec une agence spécialisée, la Commune s'est dotée d'une nouvelle identité visuelle. Cette démarche s'inscrit dans une volonté affirmée de moderniser l'image institutionnelle de Belmont et de renforcer sa visibilité.

Au-delà d'un simple renouvellement graphique, cette identité traduit les valeurs que la Municipalité souhaite porter : ouverture, dynamisme, proximité et cohérence.

Dans le prolongement de cette nouvelle identité, une charte graphique complète a été élaborée afin d'assurer l'uniformité et la reconnaissance de l'image communale sur l'ensemble des supports officiels, vêtements professionnels, véhicules communaux, ainsi que les étiquettes des vins communaux.


BELMONT

 **BELMONT**



 **BELMONT**
SUR LAUSANNE

Rénover entièrement l'axe de circulation Burenoz/Chaffeises



Limiter la vitesse à 30 km/h sur la route du Burenoz



La réhabilitation des routes du Burenoz et des Chaffeises s'est déroulée sur une période de trois ans, entre août 2021 et juillet 2024, due à la configuration du tronçon concerné, particulièrement pentu et sinueux, ainsi que la vétusté des infrastructures existantes.

La zone 30 km/h est entrée en vigueur à la fin de l'année 2024, marquant l'aboutissement de ce projet et contribuant à l'amélioration de la sécurité et du cadre de vie des riverain·e·s.



Poser du mobilier urbain pour modérer le trafic sur les routes d'Arnier et de Chatruffe



Réaménager les chemins des Pralets, de la Mouette et de la Cita, avec un nouveau revêtement à effet phono-absorbant



Au cours de la législature, la Municipalité a procédé à une priorisation des projets routiers inscrits au plan des investissements 2021–2026. Compte tenu du nombre important de chantiers prévus, ceux-ci doivent être planifiés en cohérence avec une stratégie financière rigoureuse et réaliste.

S'agissant de la route d'Arnier, les travaux interviendront à la suite de la réalisation du quartier « Arnier III ».

Concernant le chemin des Pralets, les travaux routiers seront programmés après la construction du quartier « En Rueyres 2 ».

Pour la route de la Cita, la rénovation dépendra notamment de la possibilité d'y intégrer simultanément le passage du chauffage à distance en sous-sol.

Enfin, les études relatives à la réfection du chemin de la Mouette sont en cours, et le début des travaux est envisagé d'ici fin 2026.

Mobilité

Mobilité douce et PECC



Démarcher le Canton pour favoriser la mise en place de bandes cyclables

Suite aux différentes démarches effectuées jusqu'à ce jour, la Direction générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) n'est pas entrée en matière quant à la mise en place de bandes cyclables, notamment en traversée de Commune.

Poursuivre le subventionnement pour l'acquisition de vélos électriques (subvention actuellement fixée à CHF 300.00 par vélo et par habitant-e)



Le subventionnement des vélos électriques fait maintenant partie d'un programme de subventions beaucoup plus large, mis en place dans le cadre du PECC (Plan Energie et Climat Communal).

La population peut dorénavant obtenir des subventions dans différents domaines, tels que la pose de panneaux solaires thermiques, le changement de système de chauffage, l'achat de nouveaux appareils électroménagers écocompatibles, ainsi que l'acquisition d'abonnements annuels de transports publics.



Encourager l'utilisation des transports publics en diffusant les offres promotionnelles, comme celles proposées par Vaudloisirs.ch



La Commune se fait toujours le relai des offres promotionnelles de vaudloisirs.ch (voyage à deux, offres week-end) qui permettent de profiter à bon prix des transports publics pendant les périodes estivales. Elle propose également des cartes journalières CFF à prix préférentiel au guichet communal.

Elle a récemment mis en place une offre de subventions pour l'acquisition d'abonnements annuels de transports publics dans le cadre de la mise en place du PECC (Plan Energie et Climat Communal), à raison de 20% du prix d'achat.



Promouvoir la marche à pied et l'utilisation d'itinéraires comme ceux proposés par les communes de l'Est lausannois



Plusieurs sentiers communaux, comme le Sentier de l'Église ou le Sentier du Ruty, ont été rénovés au cours de cette législature.

Nous avons également fait la promotion sur notre site Internet du nouvel itinéraire de Rando Suisse traversant notre Commune (Puidoux-La Rosiaz), en complément des 9 balades élaborées par le SDEL (Schéma directeur de l'Est lausannois) dont notre Commune est membre.

Dans le cadre du projet de rénovation de nos places de jeux, la mise en place de chemins piétonniers didactiques reliant ces places fait partie intégrante du concept retenu par la Municipalité dans le but d'encourager et favoriser la marche sur le territoire communal.

Mobilité

Transports publics

Garantir l'offre de transport existante



L'offre des Transports lausannois (tl) existante s'est renforcée au cours de cette législature, avec une augmentation de la cadence des bus des lignes 47 et 49. Un projet pilote de transport à la demande dynamique (TADD) est actuellement à l'étude dans l'Ouest lausannois. Un test grandeur nature de cette nouvelle offre pourrait avoir lieu sur notre territoire courant 2027.

Au même titre que le vélo en libre-service ou la trottinette, le TADD s'inscrit dans cette offre de proximité visant à alimenter le réseau de transports publics, dans des zones actuellement peu ou pas desservies, ou avec une voirie rendant difficile le passage d'autobus standards.

Améliorer l'accessibilité sur les lignes existantes en adaptant les principaux arrêts de bus des lignes 47 et 49, ceci afin de garantir l'accès aux personnes à mobilité réduite



Rénover nos abribus



L'ensemble des arrêts de bus des lignes tl 47 et 49 sont en cours d'adaptation aux nouvelles exigences de la LHand (Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées). La rénovation des arrêts Blessoney, Belmont-Centre et de Grands-Champs, nécessitera des travaux plus importants.

Promouvoir toute initiative de transport public flexible



Les tl assurent une desserte fine des quartiers par des lignes d'autobus ou minibus de quartier. Cependant, certains territoires, souvent marqués par une plus faible densité, une topographie contrainte ou encore un réseau viaire étroit, souffrent d'un manque de desserte.

Le premier et le dernier kilomètre, nécessaires à l'accès du réseau de transport public, peuvent être décisifs dans le report modal.

À l'instar du vélo en libre-service ou de la trottinette, le Transport à la Demande Dynamique (TADD) fait partie des solutions de mobilité de proximité destinées à compléter le réseau de transports publics, notamment dans les secteurs peu ou mal desservis, ou dont la configuration routière complique la circulation d'autobus classiques.

Environnement

Respect et préservation de l'environnement

Privilégier l'usage des moyens mécaniques pour l'entretien des espaces publics



La Commune a poursuivi l'entretien respectueux de ses espaces verts en privilégiant les moyens mécaniques.

Poursuivre, en collaboration avec le service cantonal concerné, la diversification des espèces dans nos forêts



La diversification des espèces dans nos forêts se poursuit en étroite collaboration avec notre garde-forestier. Durant cette législature, les essences d'avenir (les feuillus) ont été favorisées lors de chaque intervention en forêt, que ce soit dans les soins ou encore les coupes de bois.

En 2023, 120 jeunes tilleuls à petites feuilles et érables planes ont été plantés dans la forêt du Signal pour remplacer des résineux en fin de vie. La plantation a été subventionnée par le canton et est adaptée au changement climatique.



De plus, 38 arbres ont été désignés comme « arbres habitats ». Dès lors, ils effectueront leur cycle sans intervention humaine, aucune exploitation ne sera effectuée par notre garde-forestier et ils finiront par se décomposer naturellement. Ce procédé est nécessaire au maintien de la biodiversité, ainsi que de certaines espèces végétales et animales.



Environnement

Respect et préservation de l'environnement



Installation de ruches, hôtels à insectes et nichoirs à mésanges sur le territoire communal

Confectionnés uniquement avec des matériaux de récupération, 2 hôtels à insectes ont été installés au cimetière et vers l'étang des Bas-Monts, ainsi que 10 nichoirs à mésanges répartis sur le territoire communal.

Au nombre de 5, nos ruches produisent chaque année environ 75kg de miel. Ce dernier est par ailleurs en vente à l'Administration communale.



Organisation des journées « Coup de balai »

Afin de sensibiliser les habitant-e-s à la problématique de la gestion des déchets et de la préservation du cadre de vie, l'instauration tous les deux ans des actions de nettoyage collectif, en étroite collaboration avec les sociétés locales, contribue également à renforcer le lien social et l'implication citoyenne.



Encourager la plantation d'essences locales et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Sur le domaine privé, l'arrachage des espèces problématiques et leur remplacement par des espèces indigènes climatiques favorables à la biodiversité sont encouragés. Des subventions peuvent être allouées pour l'arrachage de haies constituées de laurèle, de bambous ou de thuyas et pour la plantation de haies vives en remplacement. À noter que le nouveau règlement sur les constructions proscriera les essences exotiques.



Procéder à l'amélioration énergétique et la rénovation des bâtiments communaux

Le premier bâtiment qui bénéficiera d'une rénovation est le bâtiment d'Arnier 80 dans lequel se trouve notre service de voirie regroupant les services extérieurs et industriels.



Une isolation périphérique, l'installation de panneaux photovoltaïques et une réorganisation intérieure permettront des économies de chauffage substantielles et d'avoir une production d'électricité propre à la Commune.

Quant au collège, au bâtiment administratif et à l'Espace cancoires, ils feront l'objet de demandes de crédit d'étude durant la prochaine législature.



Poursuivre la réduction de la consommation pour l'éclairage public

Le passage de notre éclairage public en LED a été déployé en 2023. Programmable, la puissance de l'éclairage de chaque candélabre peut être réglée à distance selon les saisons et les heures de la journée. Il en résulte une diminution drastique de la consommation d'électricité. Entre 2020 et 2024, elle est passée de 163'783 kWh à 70'819 kWh, soit une diminution de plus de 56%.



Privilégier les commerces de proximité pour l'approvisionnement des biens nécessaires au ménage communal et les entreprises locales pour l'attribution de mandats

Dans un esprit de privilégier les circuits courts et sa région, l'Administration vise toujours à solliciter en priorité les sociétés implantées sur le territoire communal dans la mesure où cela est possible, puis dans un périmètre régional, cantonal ou national.



Environnement

Politique énergétique écoresponsable

Création d'un marché hebdomadaire pour promouvoir une alimentation locale, saine et durable



Un marché hebdomadaire est organisé chaque jeudi en face du bâtiment de l'Administration communale. Par l'intermédiaire de commerçant·e-s de la région et du canton, des produits locaux, frais et de saison sont proposés.

Ce marché permet également de soutenir concrètement l'économie circulaire, ainsi que de proposer un lieu de rencontre convivial favorisant les échanges entre habitant·e-s et producteur·trice-s.

En collaboration avec un comité de réflexion issu des Cancoires Indépendants de Belmont, il répond aux préoccupations croissantes en matière d'écologie, de durabilité et de consommation responsable. La fréquentation régulière confirme la pertinence de cette action.



Installer des parkings vélos avec et sans borne de recharge



Un parking vélos couvert a été installé au Coin d'En haut.

Une démarche est en cours avec les communes de l'agglomération lausannoise pour la mise en place d'une offre de vélos électriques en libre-service. Deux emplacements ont été retenus et seront aménagés d'ici la fin 2026.

L'installation de deux bornes de recharge électrique sur le parking d'Arnier fait actuellement l'objet d'appels d'offres comparatives.

Prendre en compte les aspects environnementaux dans le renouvellement du parc de véhicules communaux



La Commune a fait l'acquisition de trois véhicules électriques en remplacement de véhicules thermiques durant cette législature. À chaque renouvellement de machines ou de véhicules, l'aspect environnemental est pris en compte en fonction des besoins spécifiques de nos services.



Intégrer la production locale dans notre structure d’approvisionnement électrique

La Commune n’ayant pas de production d’électricité qui lui est propre à l’heure actuelle, elle reprend tout ou partie de la production photovoltaïque des ménages belmontais qui n’est pas utilisée en autoconsommation.



Assurer l’installation de compteurs électriques intelligents

L’entrée en vigueur de la loi sur l’approvisionnement en électricité (LApEl) et de l’ordonnance y relative (OApEl) nous a contraints à remplacer tous les compteurs électriques, ce qui représente environ 2000 compteurs.

Il s’agit de compteurs dits « intelligents » (SMI) permettant un relevé à distance de la mesure de la consommation. Ceci permet également aux détenteurs de visualiser leur consommation chaque quinze minutes via le compte client.



Mettre en place le relevé à distance des compteurs d’eau

Plus de 800 compteurs ont été changés entre 2025 et 2026. Ces compteurs à télérelève, par radio, garantissent une meilleure analyse des données et offrent ainsi aux distributeurs d’eau et aux consommateurs de nouvelles possibilités dans la surveillance du réseau et la détection des fuites.

Environnement

Eau et électricité



Poursuivre la mise en séparatif des réseaux d'évacuation d'eau



Cette opération est coordonnée au fur et à mesure des travaux effectués sur les réseaux souterrains ou de réfection des chaussées.

L'objectif visé de mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux et des raccordements des biens-fonds est d'au moins 90% d'ici au 31 décembre 2055. À ce jour, la Commune est à 85% de mise en séparatif pour les collecteurs et 83% pour les bâtiments.



Réaliser les études de modernisation de la STEP de Pully

Mise en service en 1969, la STEP traite actuellement les eaux usées des communes de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne. Bien qu'elle réponde encore à la plupart des exigences légales de traitement de l'eau, ses installations sont vieillissantes et des problèmes d'exploitation surviennent de plus en plus souvent.

En outre, depuis le 1er janvier 2016, les STEP de plus de 24'000 habitant-e-s ont l'obligation de traiter les micropolluants impliquant une refonte et une modernisation complète des chaînes de traitement et des équipements de la STEP.

En 2025, les trois communes concernées ont accepté la création de l'Association intercommunale pour la Gestion des Eaux de l'Est Lausannois (AGEEL).



Établir une « vitrine » des entreprises installées sur notre territoire



Organiser une rencontre annuelle avec nos responsables d'entreprise



La Municipalité a organisé, en collaboration avec Lausanne Région, deux rencontres destinées aux responsables d'entreprises implantées sur le territoire communal.

Deux thèmes ont été abordés, la digitalisation des entreprises et l'économie circulaire.

Ces rencontres constituent un espace d'échange privilégié entre la Municipalité et les entrepreneur·euse·s locaux permettant de mieux connaître les activités présentes sur le territoire, d'identifier les besoins, les défis et les enjeux rencontrés, et de favoriser un dialogue direct avec les autorités communales. Elles offrent également aux entreprises l'opportunité de développer leur réseau, de partager leurs expériences et de renforcer les synergies locales.

Inciter les promoteurs à prévoir l'établissement de surfaces d'activités ou commerciales lors de l'élaboration de plans d'affectation



Lors de l'élaboration d'un plan d'affectation et lorsque cela est possible, la Municipalité incite les promoteur·trice·s à intégrer des surfaces d'activités dans leur projet.





Finances et économie

Gestion des finances communales



Établir un plan d'investissements adapté à nos moyens

Le plan d'investissements 2021-26 a été établi en début de législature et présenté au Conseil communal le 10 mars 2022 sous la forme d'un préavis d'intention.

Il a été réalisé en considérant la capacité de la Commune à financer elle-même les investissements prévus, avec une marge d'autofinancement espérée constante, ou à augmenter sa dette dans un scénario moins favorable.

Limiter à 3% par année la croissance des charges maîtrisables

L'objectif fixé en début de législature de limiter leur progression à 3 % par année était volontairement ambitieux. Établi au commencement de la législature, il reposait sur les informations et les perspectives alors disponibles, sans qu'il soit encore possible d'appréhender pleinement l'évolution des besoins de la population, des missions communales et des prestations qui seraient développées au cours des années suivantes.

Durant cette législature, la Municipalité a fait le choix de renforcer l'action communale dans plusieurs domaines afin d'améliorer concrètement la qualité de vie des habitantes et habitants de Belmont-sur-Lausanne. De nouvelles prestations ont été mises en place, les soutiens et subventions accordés à la population et aux sociétés locales ont été développés, les outils de travail ont été modernisés et plusieurs services ont été adaptés afin de répondre plus efficacement aux attentes croissantes de la population.

Parallèlement, l'évolution des exigences légales et administratives, la complexification des dossiers traités par la Commune ainsi que la volonté de garantir un service public de qualité ont nécessité des ajustements organisationnels et des ressources supplémentaires. Ces investissements ont permis de renforcer l'efficacité de l'Administration, d'assurer la continuité des prestations et de mieux préparer la Commune aux défis actuels et futurs.

Dans ce contexte, l'objectif initial de 3 % n'a pas pu être atteint. Cette évolution traduit toutefois avant tout des choix politiques assumés en faveur du maintien et du développement des prestations offertes à la population, du soutien à la vie associative et de l'amélioration continue des services communaux.

La Municipalité demeure néanmoins attentive à la maîtrise des charges et à la préservation de l'équilibre financier communal. L'objectif fixé en début de législature conserve ainsi toute sa pertinence comme ligne directrice, dans la recherche constante d'un équilibre entre rigueur financière, qualité du service public et réponse aux besoins de la population.



Réduire l'endettement afin d'atteindre en fin de législature une dette nette par habitant·e inférieure à CHF 6'000.-

À fin 2025, l'endettement net par habitant·e se montait à CHF 4'675.- ; il était de CHF 5'778.- en 2021.

Cette nette amélioration a été permise par une marge d'autofinancement positive, et souvent supérieure à la valeur des investissements consentis durant l'exercice, ce qui a permis de rembourser une part importante de la dette.

Il faut cependant s'attendre à une augmentation du niveau d'endettement au cours des prochaines années, étant donné les investissements importants prévus, tels que la rénovation énergétique de nos bâtiments communaux, la construction de classes supplémentaires d'ici à 2031, ainsi que sur nos infrastructures routières vieillissantes.

Poursuivre les discussions sur la refonte de la péréquation intercommunale



Depuis le 1er janvier 2025, un nouveau système de péréquation intercommunale (mécanisme de solidarité entre communes) est entré en vigueur dans le canton de Vaud (NPIV). Les premiers éléments laissent entrevoir un impact financier globalement plus favorable que dans l'ancien système, bien que nous fassions partie des communes contributrices. Toutefois, ces effets devront être confirmés sur la durée.